

Un service public d'enseignement

Votre enfant est hospitalisé. Durant son séjour, il peut bénéficier de la poursuite de sa scolarité.

Par convention avec le CHU de Toulouse, **une équipe d'enseignants** peut intervenir dans les différents services pour des patients/élèves du premier et second degrés (de la grande section de maternelle à la terminale).

Pour le secondaire, les matières suivantes sont proposées par neuf professeurs : français, latin, philosophie, mathématiques, histoire-géographie, anglais, espagnol et physique-chimie.

Localisation

L'école se trouve au 2e étage derrière les ascenseurs de verre. 2e étage, > suivre oiseau rose
De gauche à droite : bureau de la Directrice > local du APADHE > bibliothèque > salles de classe > ludothèque (*au fond*).



Le fonctionnement

L'école à l'hôpital a pour objectif d'être un **point de repère** pour l'enfant et l'adolescent.

Elle permet d'atténuer les effets de l'hospitalisation, de créer une situation de **continuité**, tout en maintenant le lien avec l'établissement scolaire et en facilitant le **retour** en classe.

Il s'agit de retrouver ou garder **l'envie** d'apprendre, maintenir ses connaissances et continuer à progresser.

Les modalités d'intervention

Qui sont les enseignants ?

Ce sont des enseignants spécialisés de l'Éducation Nationale ; ils sont vêtus de blouses blanches et portent un badge vert.

Comment se passent les cours ?

Après accord préalable des médecins, les enseignants (différentes disciplines passent, tous les jours, dans les chambres (hors vacances scolaires) proposer des cours, d'une durée **adaptée** à l'état de santé de l'enfant et en fonction de la présence, ou non, d'interventions médicales. Des **rendez-vous** sont pris, si le cours n'est pas possible au moment. Cet enseignement s'effectue majoritairement au **chevet de l'enfant malade** (ou, quand cela est possible, dans **une salle de classe**). Lors de la première rencontre avec l'adolescent et sa famille, l'enseignant fait le point sur les besoins et envies du jeune concernant la scolarité.

Il peut consulter avec lui, via l'**ENT** (ou Ecole directe), le cahier de texte de sa classe, pour avoir accès, aux cours, évaluations, mais aussi à un **projet de classe** auquel le jeune pourrait participer, à distance. **Avec votre accord**, l'enseignant contacte l'école d'origine, pour **adapter** ses cours à ce qui est travaillé en classe et assurer la **continuité** des apprentissages. N'hésitez pas à avertir les enseignants sur les éventuels aménagements, prises en charge extérieures du jeune (orthophonie...), et à les informer sur son **projet professionnel** éventuel. Quand les protocoles de soins sont connus, il est possible de signaler aux enseignants, via l'adresse mail indiquée (rubrique CONTACTS) les jours où l'enfant sera de retour à l'hôpital, afin **d'anticiper** le suivi.

Et à domicile ?

Par le biais du service d'Assistance Pédagogique à Domicile, à l'Hôpital et à l'École (APADHE), l'enfant ou l'adolescent peut, sous certaines conditions, bénéficier d'un enseignement durant sa convalescence, si elle est supérieure à quinze jours. Les cours sont donnés par **d'autres enseignants** que ceux de l'hôpital (en priorité ceux de l'établissement de référence, chaque fois que cela est possible). L'offre de cours est variable selon les départements.



Comment se passe le retour en classe ?

Dès qu'un retour est envisagé, il est important de le signaler aux différents partenaires (chef d'établissement, enseignants de l'APADHE et l'hôpital), **le plus rapidement possible**, dans l'intérêt de l'enfant. Pour faciliter la communication et le suivi, **une fiche de liaison** peut être mise en place, pour les longues absences. Les enseignants de l'hôpital y indiquent ce qui a été travaillé et font part de leurs préconisations, en termes d'adaptations et aménagements éventuels. Vous avez le droit de demander à l'établissement, si vous le souhaitez, la mise en place d'une **équipe éducative**, pour aménager les conditions de retour les plus adaptées à votre enfant.

Pour les Examens ?

Par délégation du rectorat de l'académie de Toulouse, l'EEAH peut organiser, à l'hôpital, l'ensemble des sessions d'exams, toutes sections confondues, comme :

➤ Diplôme National du Brevet, le CFG

➤ baccalauréat général, technologique et professionnel...

L'élève doit être inscrit aux exams par son établissement d'origine et peut demander, sous certaines conditions, à passer ses exams à l'hôpital. Il est conseillé d'anticiper cette démarche.

Pour toute information concernant l'accès à ce service, veuillez prendre contact avec la directrice de l'EEAH.

Contacts

Site : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/eeah>

Direction de l'EEAH : Frédérique TESTA

Téléphone : 05 34 55 86 36 - Mail : testa.f@chu-toulouse.fr

Equipe enseignante du premier degré : testa.f@chu-toulouse.fr

Equipe enseignante du second degré :

eeahsecondaire@gmail.com Téléphone : 05 34 55 86 39

APADHE 31 :

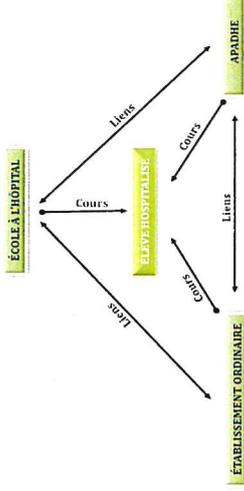
Téléphone : 05 34 55 86 40 (8h45-12h30 et 13h-16h sauf le mercredi)

Mail : apadhe31@ac-toulouse.fr

Conception : Enseignants, École des Enfants et des Adolescents Hospitalisés
Création graphique (septembre 2022) - Mise à jour mars 2021 : Direction de la Communication
Impression : Centre de Reprographie du CHU de Toulouse

© 2002, CHU Toulouse - 2, rue Viguierie - TSA 80035 - 31059 Toulouse Cedex 9

Code : 403020



Livret d'informations

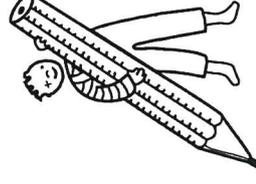
Être soigné,

c'est aussi être informé

École des Enfants et Adolescents Hospitalisés (EEAH)
Frédérique TESTA, Directrice

Hôpital des Enfants

330, avenue de Grande-Bretagne - TSA 70034 - 31059 Toulouse Cedex 9



**Poursuite de
la scolarité**

grâce aux enseignants de l'école

PÔLE ENFANTS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TOULOUSE